

GRENKELEASING SA – Conditions d'accès et d'utilisation du portail GO Partner

§ 1 Intermediation de contrats avec les clients

- (1) Le présent portail GO Partner (« portail ») permet la transmission à *GRENKELEASING SA*, numéro d'immatriculation *CHE-105.217.027*, sis à *Schaffhauserstrasse 611, 8052 Zürich* (« **Grenke** »), des demandes de renseignements en rapport avec la conclusion de contrats de leasing ou autres proposés par Grenke entre un client commercial ou indépendant (« client ») et Grenke.
- (2) En cas de limitation ou d'interruption temporaire de l'accès au portail en raison d'un dysfonctionnement technique ou opérationnel, Grenke traitera sans délai les demandes de renseignements en rapport avec la conclusion de contrats qui lui parviendront à l'adresse électronique *service@grenke.ch* ou au numéro de télécopie *044 365 60 77*.

§ 2 Autorisation d'accès

- (1) L'utilisation de ce portail nécessite l'obtention d'un numéro de partenaire et d'un mot de passe délivrés par Grenke. Grenke se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser des demandes d'accès à ce portail sans avoir à en fournir la raison. En cas de personnes morales, l'autorisation d'accès ne pourra être octroyée qu'à des personnes physiques dûment autorisées. Lorsqu'une demande d'accès et d'utilisation de ce portail est acceptée par Grenke, Grenke activera l'accès demandé en communiquant par courrier électronique au demandeur le numéro de partenaire et le mot de passe requis pour accéder au portail.
- (2) En tant que propriétaire des données d'accès, le partenaire doit veiller à ce que ces données ne soient accessibles qu'à lui et aux personnes auxquelles il a octroyé une autorisation correspondante. En cas de manquement à cette obligation, le partenaire sera seul responsable de tout dommage occasionné par des tiers à l'aide de ses données d'accès. Le partenaire peut octroyer à un employé ou à un tiers l'accès à son compte sur le portail en définissant un utilisateur additionnel doté de son propre mot de passe. L'obligation du partenaire de protéger les données d'accès d'une divulgation à des tiers s'étend à cet utilisateur.
- (3) Les données d'accès ne peuvent pas être transférées à des employés de Grenke. Si un partenaire requiert l'aide d'un employé de Grenke pour utiliser le portail, il doit déposer une demande d'autorisation d'accès individuel en tant qu'utilisateur pour l'employé concerné sur *MyGFS.net*.
- (4) Le partenaire peut uniquement exiger l'utilisation des services mis à disposition sur le portail dans les limites de la disponibilité technique et opérationnelle de ce dernier. Grenke mettra à tout moment tout en œuvre pour fournir, dans la mesure du possible, un service ininterrompu.

§ 3 Mise à jour des données du partenaire

Le partenaire est tenu de mettre à jour les données qu'il a enregistrées sur le portail, notamment, mais sans s'y limiter, ses coordonnées. En cas de modification de ces données, le partenaire est tenu de mettre immédiatement à jour les informations fournies sur le portail.

§ 4 Droits d'auteur et autres droits de propriété

- (1) Toute documentation contractuelle et tout autre module connexe, ainsi que tout autre contenu ou toute autre information publiés sur le portail par Grenke ou accessibles sur le portail d'une autre manière, sont la propriété de Grenke et sont soumis à la législation nationale et internationale régissant les droits d'auteur, les marques commerciales et les autres droits de propriété intellectuelle. Le partenaire ne peut utiliser ce contenu que conformément aux présentes conditions d'accès et d'utilisation et dans les limites stipulées sur le portail. Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que le partenaire n'est pas autorisé par ailleurs à traiter, modifier, traduire, incorporer, republier ou reproduire le contenu publié sur le portail de quelque manière que ce soit ou pour quelque raison que ce soit. Le contenu peut être utilisé uniquement de la manière indiquée sur le portail ou dans la mesure où Grenke le permet expressément à titre individuel. Le contenu ne peut en aucun cas être utilisé en relation avec des opérations commerciales dans lesquelles Grenke n'intervient pas.
- (2) Le partenaire n'est autorisé à télécharger et à imprimer le contenu du portail que dans la mesure où le téléchargement ou l'impression de ce contenu est autorisé et prévu par le portail (par exemple par la présence d'un bouton de téléchargement ou d'impression).

§ 5 Protection des données

- (1) Les **données à caractère personnel du partenaire**, fournies au cours de l'enregistrement et à l'occasion de l'accès au portail et de son utilisation, ne sont recueillies, enregistrées et traitées par Grenke que dans la mesure où ces opérations sont nécessaires et autorisées ou prescrites par des dispositions légales dans le cadre de l'utilisation contractuelle de ce portail ou à des fins d'administration, par le biais du portail, des opérations commerciales requises.
- (2) Les **données à caractère personnel des clients**, que le partenaire de Grenke fournit dans le cadre de la demande de renseignements pour la conclusion d'un contrat portant sur un produit de Grenke, ne sont recueillies, enregistrées et traitées par Grenke qu'afin d'établir, d'engager ou de traiter des relations contractuelles avec le client correspondant.
- (3) En dehors de ces fins, Grenke utilisera les données personnelles du partenaire ou du client uniquement dans la mesure où une autorisation expresse a été accordée en vertu de la relation contractuelle liant le partenaire ou le client à Grenke. Le partenaire ou le client peut révoquer cette autorisation à tout moment.

§ 6 Évaluation de la solvabilité

Afin d'évaluer la solvabilité d'un client ayant soumis une demande de renseignements contractuelle, Grenke transfère les données à caractère personnel du client obtenues à des agences d'évaluation du crédit, telles que *Credit Reform* ou toute(s) autre(s) agence(s) d'évaluation du crédit à laquelle ou auxquelles Grenke jugera, à sa seule discrétion, opportun de faire appel.

§ 7 Modification des services offerts

- (1) Grenke est à tout moment habilité à modifier les services, contrats et autres contenus offerts par le biais du portail, les conditions d'accès et d'utilisation ainsi que la configuration du portail.
- (2) Ceci s'applique notamment aux modifications des conditions d'accès et d'utilisation énoncées sur le portail ainsi que des types de contrat fournis et de leurs conditions générales.

§ 8 Utilisation du portail

- (1) L'autorisation d'utilisation par le partenaire est limitée à l'accès au portail et à l'utilisation des services qui y sont mis à disposition conformément aux présentes conditions d'accès et d'utilisation.
- (2) Il relève de la responsabilité du partenaire de se familiariser avec les conditions générales d'accès et d'utilisation du portail et de veiller à leur respect. Grenke n'est pas tenu de fournir des indications, des consignes ou des conseils quels qu'ils soient à cet égard.
- (3) Il est interdit au partenaire de se livrer à des activités illégales quelles qu'elles soient sur ou en rapport avec le portail ou de porter atteinte aux droits de tiers, notamment en choisissant un nom de partenaire, un nom d'utilisateur ou un nom de client non autorisé.
- (4) Dans la mesure où le portail permet au partenaire d'installer ses propres logiciels et d'introduire ses propres supports de données, le partenaire est tenu de veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits de tiers et à ce que Grenke ne subisse pas de pertes ou de dommages, résultant par exemple de la contamination par un virus.

§ 9 Interdiction de cession

Les droits octroyés par Grenke au partenaire dans le cadre de l'accès au portail et de son utilisation ne peuvent pas être cédés, novés, délégués ou autrement transférés.

§ 10 Blocage de l'accès

- (1) Grenke peut bloquer l'accès du partenaire au portail de manière temporaire ou permanente si Grenke établit, à sa seule discrétion, que le partenaire a violé les présentes conditions d'accès et d'utilisation ou si Grenke, à sa seule discrétion, juge approprié et/ou nécessaire de bloquer l'accès du partenaire.
- (2) En cas de blocage temporaire ou permanent, Grenke bloquera l'autorisation d'accès du partenaire et informera ce dernier en conséquence par courrier électronique. En cas de blocage temporaire, Grenke réactivera l'autorisation d'accès à l'expiration de la période de blocage et en informera en conséquence le partenaire par courrier électronique.
- (3) Les individus bloqués de manière permanente ne seront plus autorisés à accéder au portail et ne pourront plus s'y connecter ou l'utiliser de quelque autre manière que ce soit.

§ 11 Limitation de la responsabilité

Grenke ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou dommages directs, indirects ou consécutifs quels qu'ils soient et quelle qu'en soit la cause, qu'ils soient intervenus à la suite d'une utilisation autorisée ou non du portail et quelle que soit la manière selon laquelle la perte ou la responsabilité est invoquée, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, découlant de l'utilisation par le partenaire du portail ou de son incapacité à l'utiliser ou liée à cette utilisation ou incapacité.

§ 12 Résiliation

Les deux parties peuvent résilier leur collaboration par le biais du portail moyennant un préavis écrit d'un mois. L'autorisation d'accès du partenaire et des personnes auxquelles il a octroyé l'accès expirera à la fin du préavis.

§ 13 Exigence de la forme écrite

Toutes les déclarations en relation avec l'utilisation du portail soumises à Grenke en dehors du portail doivent être fournies par écrit ou par courrier électronique ; pour l'envoi par télécopie : 044 365 60 77 ; pour l'envoi par courrier électronique service@grenke.ch.

§ 14 Loi applicable

Les conditions générales d'accès et d'utilisation sont régies par le droit irlandais.

§ 15 Juridiction compétente

Les tribunaux d'Irlande auront la compétence exclusive en matière de revendications ou de litiges quels qu'ils soient, qu'ils soient liés à l'utilisation du portail, découlent d'une telle utilisation ou soient en relation avec une telle utilisation.